

## **RÉSOLUTION N° 511**

### **PROGRAMME-BUDGET 2018-2019**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 384 (17), "Programme-budget 2018-2019",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule :

- i. En son article 8.b, qu'il incombe au Conseil d'"approuver le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres",
- ii. En son article 14.b, qu'il incombe au Comité exécutif d'"examiner le projet de Programme-budget biennal que le Directeur général soumet au Conseil et de faire les observations et recommandations pertinentes",
- iii. En son article 23, que "les États membres contribuent au soutien de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des États américains";

Que le Plan à moyen terme (PMT) en vigueur de l'IICA couvre la période 2014-2018 et qu'en janvier 2018 commencera une nouvelle administration de l'Institut, qui devra saisir ses organes de direction d'un nouveau PMT pour la période 2018-2022;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2018-2019 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire tenue en avril 2017 ; et

Que le Directeur général a saisi la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de la proposition de Programme-budget 2018-2019, sous une forme qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et que, par la résolution IICA/CE/Res. 621 (XXXVII-O/17), le Comité a recommandé son adoption par le Conseil,

## DÉCIDE :

1. D'approuver une enveloppe globale de revenus du Fonds ordinaire du Programme-budget 2018-2019 de l'Institut, d'un montant de 33 074 100 USD annuels, financé grâce aux contributions de quotes-parts des États membres pour un montant de 29 574 100 USD annuels, conformément aux quantités indiquées sur le barème des quotes-parts qui figure à l'Annexe A, y compris les quotes-parts assignées et les contributions de surcote, ainsi que les recettes diverses d'un montant de 3 500 000 USD annuels, provenant des recettes que l'on estime créer ; néanmoins, pour l'année fiscale 2019 les quotes-parts attribuées seront calculées sur la base des pourcentages fixés par le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour cette année.
2. D'approuver l'utilisation des ressources pour le Programme-budget 2018 pour un montant de 33 074 100 USD conformément aux allocations pour chacun des chapitres, postes et programmes détaillés dans le document IICA/JIA/Doc. 384 (17), "Programme-budget 2018-2019", dont le résumé par chapitre figure à l'Annexe B.
3. De demander au Directeur général de saisir la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif d'une proposition de budget de dépenses des fonds approuvés pour le Programme-budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau PMT de l'Institut.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget, à condition que leur total ne porte pas atteinte à la prise en charge des priorités adoptées.
5. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'allocation des ressources approuvées dans cette résolution, dans le cas où les recettes globales des exercices budgétaires 2018 et 2019 seraient inférieures aux estimations, et à en informer le Comité exécutif et le Conseil.
6. De demander au Directeur général que toute contribution supplémentaire de surcote dépassant le montant total approuvé pour la période biennale 2018-2019 soit appliquée au Fonds ordinaire pour financer le Programme-budget 2018-2019, conformément au PMT approuvé par le Conseil.
7. De remercier les États membres des surcotes volontaires qu'ils ont promis pour le Programme-Budget, ainsi que pour celles qu'ils envisagent d'apporter pour compléter le montant requis, pour que l'IICA soit en mesure au moins de maintenir le niveau des opérations de 2017.

**ANNEXE A**  
**Barème des quotes-parts et contributions de surcote des États membres**  
**et recettes diverses en 2018**

ÉTATS MEMBRES	2018			
	IICA			
	OEAS <sup>1</sup>	QUOTE-PART ASSIGNÉE	SURCOTE	TOTAL QUOTES- PARTS
	%	USD <sup>2</sup>	USD <sup>2</sup>	USD <sup>2</sup>
Antigua et Barbuda	0,022	6.500	1.100	7.600
Argentine	3,000	879.500	247.000	1.126.500
Bahamas	0,047	13.800	7.000	20.800
Barbados	0,026	7.600	5.500	13.100
Belize	0,022	6.500	1.100	7.600
Bolivie	0,070	20.500	600	21.100
Brésil	12,457	3.652.000		3.652.000
Canada	9,801	2.873.400		2.873.400
Chili	1,415	414.800	14.600	429.400
Colombie	1,638	480.200		480.200
Costa Rica	0,256	75.100	2.500	77.600
Dominique	0,022	6.500	1.100	7.600
Équateur	0,402	117.900	3.500	121.400
El Salvador	0,076	22.300	12.500	34.800
États-Unis	59,470	17.435.300		17.435.300
Grenade	0,022	6.500	1.100	7.600
Guatemala	0,171	50.100	13.800	63.900
Guyana	0,022	6.500	1.700	8.200
Haïti	0,022	6.500	4.200	10.700
Honduras	0,043	12.600	3.200	15.800
Jamaïque	0,053	15.500	5.100	20.600
Mexique	6,470	1.896.800		1.896.800
Nicaragua	0,022	6.500	2.800	9.300
Panama	0,191	56.000	6.000	62.000
Paraguay	0,087	25.500	8.800	34.300
Pérou	1,005	294.600	9.400	304.000
République Dominicaine	0,268	78.600	3.500	82.100
Saint-Christophe et Nevis	0,022	6.500	1.100	7.600
Saint-Vincent et les Grenadines	0,022	6.500	1.100	7.600
Sainte-Lucie	0,022	6.500	1.100	7.600
Surinam	0,022	6.500	4.200	10.700
Trinité et Tobago	0,129	37.800	15.000	52.800
Uruguay	0,298	87.400	7.900	95.300
Venezuela	1,940	568.800		568.800
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>99,555</b>	<b>29.187.600</b>	<b>386.500</b>	<b>29.574.100</b>
Cuba	0,446	130.800		130.800
<b>TOTAL DES QUOTES-PARTS</b>	<b>100,001</b>	<b>29.318.400</b>	<b>386.500</b>	<b>29.704.900</b>
<b>RECETTES DIVERSES</b>		<b>3.500.000</b>		<b>3.500.000</b>
<b>TOTAL DU FONDS RÉGULIER</b>		<b>32.687.600</b>		<b>33.074.100</b>

NB: Le royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60000 USD, en tant que membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture du 26 novembre 2001 à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ En vertu de la résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l'Assemblée générale de l'OEAS.

2/ Montants exprimés en USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

## ANNEXE B

### Allocation du Fonds ordinaire par chapitre en 2018 (en USD)

CHAPITRE	2018	
	FONDS ORDINAIRE	
	USD	%
I : Services directs de coopération technique	29 760.802	90,0
II : Coûts de direction	1 663 669	5,0
III : Coûts généraux et provisions	1 351 060	4,1
IV : Rénovation des infrastructures et des équipements	298 569	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>33 074 100</b>	<b>100,0</b>